



Fuite robinet - robinet défectueux

Par Sybro

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement.

Le robinet de salle de bain fuit en goutte à goutte.

Je sais que le remplacement des joints est à ma charge.

J'ai donc voulu effectuer ce remplacement par moi même.

Hors j'ai découvert que le robinet présente un défaut : il manque une vis de fixation sur l'une des tête (côté eau froide).

Je ne peux donc pas effectuer l'entretien du robinet.

L'intervention d'un plombier est-elle à ma charge ou à celle du propriétaire ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

LEs menues réparations sont à la charge du locataire.

Par contre s'il faut changer tout le robinet, demandez un devis au plombier et adressez le au propriétaire.